

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

**OBJET : Convention publique d'aménagement des centres anciens
Approbation du compte rendu d'activités à la collectivité pour 2011**

Mesdames, Messieurs,

La commune a signé en 2004 avec la Société d'Équipement du Poitou (S.E.P.), pour une durée de 8 ans, une convention de redynamisation des centres anciens, dont l'objet est de multiplier les capacités de maîtrise du parc immobilier vacant et dégradé, pour le remettre sur le marché, tout en poursuivant un programme cohérent d'embellissement et de rénovation des espaces et équipements publics majeurs, au centre-ville et à Châteauneuf.

Cette convention a fixé les objectifs suivants :

- La restructuration et le développement d'îlots immobiliers,*
- La restructuration de locaux commerciaux,*
- L'aménagement de voies et d'espaces publics stratégiques et emblématiques de la vieille ville et de Châteauneuf,*
- L'amélioration du fonctionnement urbain,*
- L'assistance à l'ingénierie urbaine,*

soit un investissement global de 14,45 millions € à l'échelle des 8 années.

Concernant l'année 2011, ont été déclinées les actions suivantes :

- les acquisitions, pour un montant de 90 000 € du 29 rue Sully, immeuble imbriqué dans le 27 rue Sully antérieurement acquis ; pour un montant de 88 000 €, du 50, rue Saint-Romain, en vue de l'aménagement des pourtours de l'ancienne église Saint-Romain ; et pour 180 000 € du 14, quai Napoléon, au sein d'un des périmètres de restauration immobilière arrêtés par le Préfet en date du 13 janvier 2011.*
- des interventions sur le patrimoine acquis par la SEP se sont élevées à 73 000 € H.T.*
- l'aménagement de l'îlot de stationnement de la Melette : après les études techniques démarrées en 2010, cet ensemble destiné à accueillir une trentaine de places en hypercentre a été démoli et aménagé. 394 000 €, sur un coût final de 487 000 €, avaient été engagés au 31 décembre 2011.*
- l'aménagement du jardin de la bibliothèque sur le quai du château et rue Gaudeau-Lerpinière, a donné lieu à la réfection complète du mur de sous-bassement pour le conforter, pour 127 000 € au total, puis la réalisation d'un jardin médiéval, achevé au printemps 2012, a mobilisé en 2011, 136 000 €.*

Délibération du conseil municipal

DU 5 juillet 2012

n° 8

page 2 / 2

- la rue Sully a été revalorisée par une réfection préalable de la façade du presbytère, portant sur 160 000 € en 2011, et les études techniques sur la rue proprement dite ont été initiées en 2011 pour 4 000 €, afin de permettre la mise en valeur de cet axe historique courant 2012.

* * * * *

VU les articles L 300-6 et suivants du code de l'urbanisme relatifs aux actions ou opérations d'aménagement,

VU l'article L 1523-3 du code général des collectivités territoriales relatif aux conventions publiques d'aménagement,

VU la délibération n° 1 du 7 avril 2004 relative à l'approbation d'une convention publique d'aménagement (C.P.A.) confiée à la Société d'Équipement du Poitou pour la dynamisation des centres anciens,

VU les délibérations, n° 9 du 10 mai 2005, n° 2 du 27 juin 2006, n° 10 du 3 juillet 2007, n° 13 du 2 octobre 2008, n°1 du 9 juillet 2009, n° 41 du 27 mai 2010, n° 6 du 19 mai 2011, approuvant respectivement les comptes-rendus d'activités de 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010.

CONSIDERANT le compte-rendu d'activités de l'année 2011 fourni par la Société d'Équipement du Poitou, joint en pièce annexe,

Le conseil municipal, ayant délibéré, prend acte du compte-rendu d'activités de l'année 2011 relatif à la convention publique d'aménagement pour la redynamisation des centres anciens.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtelleraut
Transmis à la sous préfecture, le 09/07/12 N° 5039
Publié au siège de la Mairie, le 10/07/12

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM